



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 7 janvier 2020, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 133-2020 pour fixer le taux de taxe et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 15^e jour du mois de janvier 2020

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale et secrétaire-trésorière* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi 15 janvier 2020.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 15^e jour du mois de janvier 2020.

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière